



Fiche de traitement :
Fraude
N° 31 - 1 – 03/12/2010

Organisme	Tisséo	
Traitement	Fraude v3.7	
Date de mise en œuvre	2003	
Finalité principale	Gestion de la fraude et des PV relatifs à la tarification	
Détail des finalités du traitement	<ul style="list-style-type: none"> ○ Suivi des procès-verbaux émis ○ Emission de bulletins de régularisation (quittances) ○ Traitement des relances et des réclamations consécutives à un constat d'infraction ○ Détection du délit d'habitude (prévu en 2011) ○ Statistiques anonymes. 	
Service chargé de la mise en œuvre	Service Juridique Contentieux et Assurances	
Fonction de la personne ou du service auprès duquel s'exerce le droit d'accès	Responsable Contentieux et Assurances	
Catégories de personnes concernées par le traitement	<ul style="list-style-type: none"> ○ contrevenants n'ayant pas versé une indemnité transactionnelle au moment de la constatation ○ agents verbalisateurs 	
Données traitées	Catégorie	Détail des données traitées
	Contrevenants	<ul style="list-style-type: none"> ○ nom, prénom nom de jeune fille ○ date et lieu de naissance ○ sexe, mineur (oui/non) et identification du responsable si mineur ○ adresse ○ numéro et nature de la pièce d'identité, date et organisme de délivrance ○ observation, date signature du contrevenant
	PV d'Infraction	<ul style="list-style-type: none"> ○ Numéro du procès-verbal ○ Date et heure ○ Lieu sur le réseau ○ type et, le cas échéant, le code de l'infraction ○ nature titre de transport et numéro transaction : montant(s) et informations relatives au paiement de la contravention ○ relances et réclamations ○ mention et date de transmission des informations au Ministère Public ○ commentaire
	Agent verbalisateur	<ul style="list-style-type: none"> ○ Matricule ○ Signature
	Données de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etat : en attente règlement, au ministère, justifié, annulé, clôturé, amnistié ○ Relancé : non / une fois / 2 fois ○ Paiement : sur place / au service PV à Fontaine Lestang / au Ministère Public
	Titulaire carte utilisée frauduleusement	<ul style="list-style-type: none"> ○ Carte bloquée par mise en liste noire

Destinataires	Catégorie	Données concernées
	Service PV	Données de gestion des PV non archivés en vue du recouvrement des contraventions
	Réfèrent Service PV et Responsable Service PV/Contentieux (2 personnes)	Toutes y compris les archives (accès limité)
	Et à défaut de paiement dans un délai de 2 mois en vue du recouvrement : <ul style="list-style-type: none"> ○ agents habilités par le Ministère Public, agents habilités par le Trésor public en cas d'amende forfaitaire majorée en vertu du titre rendu exécutoire. 	PV et lettre de relance
	Agents du PC sûreté	Numéro de carte ayant fait l'objet d'un PV payé pour l'enlever de la liste noire et effacer du dossier client les informations du PV
Durée de conservation	<p>Actuellement, les PV sont conservés sans limite. Evolution prévue en 2011 dans le cadre d'une évolution de l'application :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les PV ayant fait l'objet d'une transaction (PV payés) sont immédiatement archivés pour une durée de 2 ans à compter de leur date d'émission. ○ Les PV restés impayés depuis 2 mois sont transmis au Ministère Public qui en gère alors le recouvrement. Ils sont archivés 1 an après leur émission pour une durée supplémentaire de 2 ans. Un accès limité aux données archivées permet alors, en accord avec le Ministère Public, d'encaisser les paiements ramenés à l'amende initiale. ○ Les données des PV archivées sont supprimées à expiration du délai d'archivage de deux ans. 	
Mise à jour (date et objet)	03/12/2010, création	

Formalités CNIL :

N°	1365113	Type	Déclaration de conformité à Autorisation Unique n°12	Date enregistrement	18/05/2009
Texte CNIL de référence			AU012 - Gestion d'infractions à la police des services publics de transports terrestres		